

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yann Blanchette

<https://www.cadre21.org/membres/0c6fd2bf7bdf49595f215cfd>

Date d'obtention : 2020-11-25 20:39:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. On remplit toujours la grille avec la personne qui rapporte les faits en premiers
 2. On évalue la situation sans porter de jugement
 3. Ensuite, on rencontre les autres personnes impliquées afin de vérifier les informations
- Avant l'étape 4: Si on évalue qu'on fait face à un acte malveillant, on arrête la procédure, on saisit le cellulaire, on explique au jeune la procédure dans le cas d'un acte malveillant, et on appelle la police.
4. Si on évalue que la situation est due à un acte impulsif, on rencontre le jeune investigateur
- On remplit la grille, si on suspecte qu'il y a toujours des images dans le téléphone, on saisit le téléphone et le met sous scellé, on avertit quand même le service de police.
- Se référer au code de vie de l'école pour les conséquences
- Communiquer rapidement avec les parents

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Qu'il faut agir rapidement
- Vérifier l'information auprès de tout le monde impliqué afin de bien évaluer la situation
- Qu'en cas de doute qu'il y ait un acte malveillant ou criminel on arrête tout, on confisque les téléphones et on appelle la police
- Si un élève refuse de coopérer, on appelle la police
- Te toujours être prudent et faire preuve de confidentialité afin de protéger les victimes et les autres personnes impliquées dans la situation.
- Ne jamais consulter les images, même si le jeune insiste pour qu'on les regarde pour nous montrer sa bonne foi
- Toujours refuser d'être le mandataire d'un policier qui demande qu'on lance le protocole sexto
- Si la situation est rapportée par les parents, leur dire qu'on ne peut pas lancer le protocole sexto et qu'ils doivent appeler la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les étapes 1 à 3, c'est la cueillette d'informations, alors il faut être minutieux pour bien évaluer la situation sans porter préjudice aux adolescents. Cette cueillette de donnée va aussi nous informer si on est en présence d'un acte malveillant. Donc il faut être vigilant.